



Préparation et prévention en cas de Pandémie d'influenza

La municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton se prépare

À la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, nous avons produit un *Plan particulier d'intervention* en cas de *Pandémie d'influenza*. Cette démarche est réalisée en conformité avec les recommandations du gouvernement du Québec, afin de planifier des mesures de prévention et d'intervention s'il y avait imminence ou qu'un tel événement survenait. Le tout est préparé dans le cadre de notre *plan de sécurité civile* que nous sommes à planifier et mettre en place.

Pour les mesures de prévention, nous avons planifié des mesures de protection pour le personnel municipal et les intervenants municipaux. Parmi ces mesures, il y a, entre autres :

- La vaccination annuelle contre l'influenza est proposée et encouragée ;
- Des mesures d'hygiène personnelle et de protection d'autrui accrues seront encouragées et mises en place en apposant des affiches sur le lavage efficace des mains et autres bonnes mesures d'hygiène personnelle et en s'assurant que la conciergerie utilise des produits antiseptiques, etc. ;
- De l'information sur le sujet est transmise au personnel en guise de mesures de sensibilisation ;
- La réorganisation du travail et un redéploiement du personnel ont été planifiés afin d'assurer le maintien des services aux citoyens, s'il y avait un tel événement.

Comme vous pourrez le constater, nous prenons cette planification très au sérieux et c'est pourquoi nous avons aussi convenu qu'il serait à propos de vous informer sur ces mesures. Nous souhaitons que vous preniez aussi des mesures de prévention pour vous-même, votre famille et vos proches.

Vous pouvez vous renseigner sur le risque de pandémie d'influenza et de mesures de prévention à prendre en visitant les sites *Internet* suivants :

<http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca>

<http://www.influenza.qc.ca/>

L'INFLUENZA

METTEZ VOTRE ANTIVIRUS À JOUR.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux recommande la vaccination annuelle pour protéger votre santé et celle de vos proches.

Vaccination gratuite

Le vaccin est gratuit pour les personnes à risque de complications comme :

- ⊙ les personnes âgées de 60 ans et plus;
- ⊙ les enfants de 6 à 23 mois;
- ⊙ les personnes atteintes d'une maladie chronique.

L'entourage de ces groupes de personnes ainsi que les travailleurs de la santé peuvent également recevoir le vaccin gratuitement.

Si vous avez plus de 65 ans ou si vous êtes atteint d'une maladie chronique, demandez également le vaccin gratuit contre les infections à pneumocoque. Ce vaccin n'est généralement requis qu'une seule fois.

Pour recevoir votre vaccin, adressez-vous à votre médecin ou au CLSC de votre centre de santé et de services sociaux.

www.msss.gouv.qc.ca/influenza

Québec 

08-007-03 FA

L'influenza est une maladie sérieuse

L'influenza, aussi connue sous le nom de grippe, est une infection très contagieuse des voies respiratoires. Elle peut causer de la forte fièvre, de la toux, de la fatigue intense, et vous empêcher de mener vos activités quotidiennes. Pour les personnes à risque de complications en raison de leur âge ou de leur état de santé, les conséquences peuvent être plus graves comme entraîner une pneumonie nécessitant une hospitalisation ou causer la mort, d'où l'importance de se faire vacciner.

Le vaccin est efficace et sécuritaire

Contrairement à la croyance populaire, le vaccin est sécuritaire et ne contient aucun virus vivant. Il ne peut pas transmettre la maladie. Toutefois, il ne vous met pas à l'abri d'infections plus banales comme le rhume, souvent confondu avec la grippe.

La vaccination annuelle constitue la meilleure protection contre l'influenza

La vaccination annuelle demeure la protection la plus efficace durant la saison de la grippe. Un nouveau vaccin est offert chaque année en fonction des virus en circulation.

Conseils santé

- ⊙ En plus du vaccin, se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon est un moyen efficace de réduire la transmission des infections, et ce, en tout temps. Le rince-mains antibactérien est suggéré si vous n'avez pas accès à un lavabo.
- ⊙ Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, prenez l'habitude de tousser ou d'éternuer dans le pli du coude ou dans le haut du bras. Vous préviendrez ainsi la contamination autour de vous.
- ⊙ Évitez de visiter les personnes âgées ou atteintes d'une maladie chronique si vous êtes malade.

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet à l'adresse : www.msss.gouv.qc.ca/influenza

Santé
et Services sociaux
Québec 

L'hygiène respiratoire

Pour protéger les autres



1 Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous toussiez ou éternuez.



2 Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



3 Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, toussiez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



4 Lavez vos mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE VISITER VOS PROCHES.

06-229-10

www.pandemiequebec.gouv.qc.ca

Santé
et Services sociaux
Québec

JE ME LAVE LES MAINS EN RESPECTANT CHAQUE ÉTAPE

1^e

Mouiller les mains



2

Ajouter de 3 à 5 ml de savon ou solution antiseptique



3

Savonner paume à paume



4

Frotter la paume de la main droite sur la surface dorsale de la main gauche et vice-versa



5

Frotter paume à paume, les doigts entrelacés



6

Frotter la face externe des doigts dans la paume de la main opposée



7

Frotter les pouces avec des mouvements rotatifs



8

Frotter le bout des doigts dans la paume de la main opposée



9^e

Rincer et sécher à l'aide de serviettes de papier. Fermer les robinets avec le papier



* Non nécessaire si utilisation d'une solution antiseptique sans eau.